

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2907

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Brigand, M. Ray, M. Bazin, M. Forissier, Mme Anthoine,
M. Descoeur, M. Portier, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Viry, M. Vermorel-Marques et
Mme D'Intorni

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.